

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le lundi 21 décembre 2009 à 19 H 00 à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Jean-Marie HEMERLE, Marie MICHAUT, Emilie CORNU-COULON, Elizabeth SACQUEPEE, Pascal MARSEILLE, Jean-François COCQUET, Norhoda RAHOUADJ, Christine LOUCHART, Pascal DEMARTHE, Chantal FREMOVICI, Hervé GOURLAIN, René DOBREMETZ, Bruno BONNET, Florence CHRETIEN, Francis HENIQUE, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Solange MARTIN, Denis CADIX, Marie-Line BOURGOIS, Benoît PIERRU, Thierry GARDIN-BACHELET, Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Jean-Jacques LEULLIER, Brigitte DUVANEL, Geneviève NANY, Francis HAMMEL

Avaient donné procuration :

Mesdames et Messieurs Alain PONCHEL à Nicolas DUMONT, Maurice BREART à René DOBREMETZ, Hélène MAISON à Marie MICHAUT, Evelyne HAZARD à Solange MARTIN, Odile FARCY à Chantal FREMOVICI, Matthieu DUCLERCQ à Denis CADIX, Michel BLONDIN à Stéphane DECAYEUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine DEVOLDERE

M. Benoît PIERRU est arrivé à 19 H 10, au point 8 : "Tarifs municipaux et applicables au 1^{er} janvier 2010", et avait donné procuration à M. Jean-Marie HEMERLE pendant son absence.

M. Francis HAMMEL est arrivé à 19 H 15 au point 8 : "Tarifs municipaux et applicables au 1^{er} janvier 2010".

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2008 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance, des décisions listées dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2009.182 - A) TRANSFERT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ABBEVILLOIS

- DECIDE de déclarer d'intérêt communautaire le conservatoire à rayonnement communal d'Abbeville, à compter du 1^{er} janvier 2010, et en conséquence accepte de modifier les statuts de la Communauté de Communes de l'Abbevillois.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.183 - B) TRANSFERT D'AGENTS COMMUNAUX AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ABBEVILLOIS

- DECIDE, conformément aux articles L 5211-17 et L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au transfert de compétences et à ses conséquences, de transférer au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Abbevillois, avec effet au 1^{er} janvier 2010, les agents communaux exerçant en totalité leurs fonctions au Conservatoire de musique.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.184 - C) MISE A DISPOSITION DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- DECIDE de mettre à disposition de la Communauté de Communes de l'Abbevillois, à compter du 1^{er} janvier 2010, les biens meubles et immeubles afférents au conservatoire de musique sis 23 rue Lesueur à Abbeville cadastré XL 241, ainsi que le mobilier et le matériel relatifs au fonctionnement et à l'entretien du conservatoire de musique.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.185 - DENOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT DU CARRE DE SIX : RUE DE QUEBEC

- DECIDE de dénommer la rue du lotissement Carré de Six, en cours de construction par l'ODA : rue de Québec, dans le cadre de la campagne nationale « Québec dans la ville » invitant les communes de France à baptiser un espace public du nom de Québec pour le 400^{ème} anniversaire de la naissance du Québec découvert en 1608 par le Charantais, Samuel de Champlain.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.186 - MUSEE BOUCHER DE PERTHES - PLAN DE RECOLEMENT

- APPROUVE le plan de récolement du musée Boucher de Perthes d'Abbeville rendu obligatoire par la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 (loi des Musées de France), dont les points forts sont la précision du contexte scientifique, la méthode de travail pour la réalisation du récolement, le rétro-planning du récolement sur les 4 prochaines années, la localisation des œuvres à récoler.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.187 - ASSOCIATION DE VALLOIRES - CONSTRUCTION D'UN ITEP ET D'UN SESSAD - GARANTIE D'EMPRUNT

- ACCORDE la garantie de la ville d'Abbeville pour le remboursement d'un emprunt de la somme de 476 883,50 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant total de 953 767 €, que la SA U.E.S. Habitat Logement Immobilier (HLI) se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réalisation, rue Floréal à Abbeville, d'un établissement constitué d'un ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) en semi internat de 16 places et d'un SESSAD (Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile) de 40 places.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.188 - REMBOURSEMENTS DE SINISTRES - ANNEE 2009 (6)

- APPROUVE divers remboursements de sinistres de compagnies d'assurance.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.189 - TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2010

- APPROUVE les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 5. - (Abstentions : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Francis HAMMEL)

2009.190 - OFFRE DE FINANCEMENT "PLAN DE RELANCE PROFESSIONNEL BTP 2009"

- DECIDE de recourir à un emprunt d'un montant de 1 080 000 € sur une durée de 15 ans dans le cadre

du financement des investissements.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.191 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 2008/34 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES - CREATION DE PRIX NOUVEAUX

- DECIDE la passation d'un avenant n° 1 au marché 2008/34, relatif à des travaux d'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement eaux usées confié à l'entreprise SADE, afin d'ajouter des prix supplémentaires au bordereau de prix initial, dans le cadre de prestations particulières, non définies dans le marché initial, comme la pose d'un poste de refoulement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.192 - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 2009/091 - PROGRAMME 2009 TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE - LOT 7 : SOCIETE EUROVIA

- APPROUVE la passation d'un avenant n°1 au marché 2009/91, relatif à la réfection des trottoirs, afin de porter son montant de 146 085,84 € TTC à 179 249,48 € TTC.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.193 - OFFICE DE TOURISME D'ABBEVILLE - CONVENTION PLURIANNUELLE

- APPROUVE le projet de convention devant intervenir entre la ville et l'Office de Tourisme pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2011.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.194 - LA SAUVAGINE - MAILLAGE DU RESEAU D'EAU POTABLE

- APPROUVE la réalisation des travaux de création d'un maillage du réseau d'adduction en eau potable entre la route d'Amiens et la rue Estienne d'Orves, pour un coût estimé à 23 870 € HT.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.195 - CHANTIERS "RONDE DE L'EAU", "VEILLE ECOLOGIQUE", "LA BOUVAQUE", "VALORISATION DU PATRIMOINE" - RENOUVELLEMENT ANNEE 2010

- APPROUVE le renouvellement des chantiers d'insertion « Veille écologique et intervention en milieu humide », « La Bouvaque », « Valorisation du Patrimoine » et « Ronde de l'eau » du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

- DECIDE d'ouvrir pour ces 4 chantiers 56 postes en contrat unique d'insertion.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de l'action, à solliciter les aides financières auprès du P.L.I.E. de la Picardie Maritime, du Conseil Général de la Somme, du Conseil Régional de Picardie et de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et à recourir à la commande publique pour déterminer les opérateurs chargés des actions de formation qui seront mises en place.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.196 - CHANTIERS D'INSERTION - RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DES ENCADRANTS TECHNIQUES POUR L'ANNEE 2010

- DECISE le renouvellement des contrats des quatre encadrants techniques du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, et FIXE leur rémunération sur la base de l'indice brut 514.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2009.197 - CONVENTIONS VILLE / ADI SOMME - RENOUELEMENT ANNEE 2010

- APPROUVE le renouvellement des deux conventions entre la ville et ADI Somme concernant la mise en œuvre des chantiers d'insertion « Abbeville Espaces Verts » et « Abbeville Propreté » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

- AUTORISE le mandatement des sommes de 25 792 € et 30 792 € sur l'exercice 2010.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La séance est levée à 19 H 40.

Le Maire,

Nicolas DUMONT